

**Pour une réglementation du travail de progrès dans le secteur ferroviaire  
Pour garder nos droits et en conquérir de nouveaux  
Contre la régression sociale généralisée**

**Le 9 mars, nous serons en grève !**

## **Le décret sur l'organisation et le temps de travail dans le transport ferroviaire**

Le gouvernement a publié un projet de décret sur l'organisation et le temps de travail dans le transport ferroviaire qui nie un siècle et demi d'expérience ferroviaire. **Ce projet est dangereux pour la sécurité ferroviaire** et donc pour les usagers et les travailleurs et travailleuses du secteur. **Il détériore les conditions de travail** de 150 000 salarié-es (de la SNCF), ignore des dizaines de milliers de collègues d'entreprises privées (nettoyage ferroviaire, restauration ferroviaire, maintenance ferroviaire, etc.), ne règle rien pour les milliers de salarié-es des entreprises de transport ferroviaire mis en danger par des patrons dont la seule préoccupation est le fric qu'ils empochent !

**Le décret sur l'organisation et le temps de travail doit avoir comme base minimale la réglementation du travail et le Statut de l'entreprise ferroviaire publique, la SNCF. Le projet gouvernemental est inacceptable, il ne peut servir de base à une négociation !**

## **Le casse du Code du travail**

Le gouvernement vient de faire connaître son projet de destruction du Code du travail ; les dispositions actuelles sont loin d'être parfaites, et nous en combattons quotidiennement certains effets dans nombre d'entreprises. Mais le Code du travail est aussi le fruit d'un rapport de forces construit au fil des années et des luttes sociales, qui donne des droits et des garanties aux travailleurs et travailleuses ; des droits et des garanties qu'ils et elles n'auraient pas dans le cadre du rapport individuel, totalement inégalitaire, entre patron et salarié. C'est à cela que s'attaque le gouvernement, satisfaisant de vieilles revendications patronales.

---

En France, il y a **près de 6 millions de chômeurs, chômeuses et très précaires.**

En France, **les actionnaires** qui s'enrichissent par le travail des salarié-es **ont empoché 47 milliards d'euros de dividendes, pour la seule année 2015.**

**Les capitalistes nous coûtent cher !** Et ils en veulent toujours plus.

---

**Le projet de casse du Code du travail doit être abandonné !** SUD-Rail et l'Union syndicale Solidaires appellent à construire dès maintenant un mouvement de grève pour imposer l'abandon du projet de casse du Code du travail, pour une réduction massive du temps de travail afin de combattre le chômage, pour l'augmentation des salaires et pensions.

Depuis le vote par la quasi-totalité des parlementaires de « l'état d'urgence », le gouvernement a considérablement renforcé les mesures liberticides (dénoncées par des organisations comme Amnesty international, la Ligue des Droits de l'Homme, le Syndicat des Avocats de France, le Syndicat de la Magistrature...). Le patronat en profite pour accentuer la répression antisyndicale. Les tribunaux condamnent des salariés qui luttent pour leurs droits et contre les méfaits patronaux (licenciements, salaires non payés, sanctions, discriminations, etc.)



---

**Dans l'unité, en organisant des Assemblées Générales dès le 9 mars, avec les salarié-es de tous les secteurs, construisons le mouvement de grève nécessaire pour faire reculer le gouvernement et les patrons et pour gagner nos revendications !**

---